

Synode eucharistique

On reste sur notre faim

... **Claude Ducarroz**, Fribourg
Prévôt du Chapitre de la Cathédrale

Le peuple chrétien - même au-delà de l'Eglise catholique - attendait beaucoup de cette première réunion épiscopale « au sommet » sous le pontificat de Benoît XVI. L'année de l'Eucharistie nous a sensibilisés à ce mystère sacramentel. Plusieurs documents, coup sur coup, avaient déjà abordé ce thème central de la vie chrétienne.¹ Le synode, consacré encore à l'Eucharistie, pouvait-il en rajouter de manière actualisée et stimulante pour la vie de l'Eglise catholique ? Pour répondre à cette question, il faudra sans doute attendre un prochain écrit du pape actuel puisque les Pères synodaux « ont demandé humblement au Saint Père de juger s'il est opportun ou non d'offrir un document sur le mystère insondable de l'Eucharistie ». En attendant, ces évêques ont publié 50 propositions - heureusement mises à la disposition du grand public - qui sont le seul résultat repérable de leurs travaux.

- 1 • Il suffit de penser à l'encyclique de Jean Paul II, *Ecclesia de eucharistia* (17 avril 2003), aux mises au point disciplinaires de la Congrégation pour le culte divin (25 mars 2004) et à la lettre apostolique *Mane nobiscum Domine* (7 octobre 2004).
- 2 • C'était une des faiblesses de l'encyclique *Ecclesia de eucharistia*. Mais le message final du synode n'est pas meilleur sur ce point (cf. *Documentation catholique* n° 2346).

Pour le pasteur intéressé et impliqué, qui reçoit ces fruits de l'extérieur, il faut bien reconnaître que la récolte est plutôt décevante.

Maigre moisson

Bien sûr, nos évêques ont évoqué une fois de plus la belle doctrine catholique sur l'Eucharistie, « source et sommet de la vie chrétienne », comme le concile Vatican II l'affirma il y a exactement 40 ans (cf. *Lumen gentium* n° 11). Nous leur sommes reconnaissants d'avoir, mieux que jusqu'ici, rappelé la place de la parole de Dieu dans la célébration eucharistique en reprenant la théorie des deux tables, parole et pain (cf. proposition n° 18).²

Ils insistent aussi sur les conséquences de l'Eucharistie dans la vie des personnes et des communautés, que ce soit pour le devoir missionnaire, la sanctification du monde, la transformation de la société, la paix par la réconciliation, la vie familiale et même l'écologie (n° 42 à 49). Mais sur les points chauds, qui font le pain quotidien de nos communautés, on peut regretter que leur imagination et leur courage ne soient pas à la hauteur de nos espérances.

On est content pour nos évêques. Je veux parler des 250 prélats qui ont participé au récent synode des évêques à Rome, du 2 au 23 octobre 2005. L'ambiance a été qualifiée d'excellente, le nouveau pape a suscité la reconnaissance pour son apport théologique et son écoute affable. Mgr Amédée Grab, président des évêques d'Europe, a mis en exergue l'heure quotidienne prévue pour de libres interventions, « une nouveauté très appréciée ».

Une fois répétée l'obligation de respecter scrupuleusement les règles établies par les instances romaines et épiscopales - pas question, par exemple, de remplacer les textes bibliques imposés -, les Pères synodaux se risquent à des propositions fort timides. Mentionnons le souhait de voir de nouvelles acclamations, un renouveau de l'épiclese, le signe de la paix transféré à un autre moment, davantage de bénédictions finales, plus de silence aussi, le respect de la génuflexion, le retour du latin et du chant grégorien, des homélies thématiques qui redisent le Credo, le Notre Père et les Dix commandements, etc. (nos 21-25, 35 et 36).

La pénurie de prêtres

Comme il se doit, le synode a rappelé le rôle irremplaçable du prêtre comme célébrant *in persona Christi* face à la communauté rassemblée. Il ne pouvait pas ignorer le manque de prêtres (n° 11). Car il ne suffit pas de répéter que tous les fidèles ont droit au Pain eucharistique, que les prêtres ont le devoir de le leur donner (n° 4), que la participation à la messe du dimanche demeure une obligation grave en conscience (que même les autorités civiles doivent honorer). Comment faire quand les prêtres manquent ?

Les évêques, selon le synode, doivent prendre « des initiatives efficaces » pour remédier à ce malheureux état de fait. Ils auront à cœur de favoriser la prière pour les vocations sacerdotales, de soigner les groupes de servants de messe, de promouvoir l'adoration eucharistique à ces intentions, de mieux distribuer les prêtres encore disponibles, de compter sur les centres de vocations pour rappeler aux communautés - et

spécialement aux prêtres - qu'il nous faut tous devenir des « appelants ».

En une phrase sèche, l'hypothèse de pouvoir ordonner prêtres des hommes mariés est écartée comme « voie à ne pas emprunter ». Il faut plutôt magnifier « le don inestimable du célibat ecclésiastique » dans l'Eglise latine.³ Dès lors, les assemblées dominicales en attente de prêtre sont évidemment possibles, parce que nécessaires, mais en évitant toute confusion entre la messe et de telles célébrations.

Il est rappelé aussi la nécessité de communier « en état de grâces ». Même si les moments pénitentiels dans la célébration eucharistique ont une réelle valeur, rien ne peut remplacer les confessions individuelles auxquelles les prêtres doivent s'adonner généreusement. Que les évêques ne permettent pas dans leurs diocèses le recours aux absolutions collectives.⁴ Et qu'on revienne à la pratique des indulgences, mieux expliquées évidemment (n° 7).⁵

Exclus de la communion

Le synode mentionne opportunément que la communion eucharistique n'est pas le seul moyen de vivre en communion avec le Christ (n° 40). Quand certains sont exclus de cette communion

3 • Les Eglises orientales catholiques apprécieront, elles qui connaissent un clergé marié. Et qu'en pensent les innombrables synodes diocésains qui ont souhaité une évolution de la discipline catholique sur ce point, dans le sens d'un élargissement des voies d'accès au presbytérat, et pas du tout pour déprécier le charisme évangélique du célibat pour le Royaume des cieux ?

4 • Sauf dans les cas très rares prévus par le document *Misericordia Dei* de Jean Paul II, le 7 avril 2002.

5 • Pour honorer les 40 ans du concile Vatican II, le pape a d'ailleurs accordé l'indulgence plénière le jour de la fête de l'Immaculée Conception de Marie.

sacramentelle, par exemple les divorcés remariés, ils n'en demeurent pas moins membres de l'Église, avec les droits et devoirs de leur état, et notamment le devoir de participer à la messe dominicale, mais sans communier, car pour eux « la célébration de la messe reste valide et significative même sans la participation personnelle à la communion sacramentelle » (n° 35).

On sait le lien extrêmement fort que l'Église catholique reconnaît entre la communion eucharistique et la pleine appartenance à la communion ecclésiale. Sur ce fondement, les divorcés remariés doivent comprendre l'interdiction qui leur est faite, à moins qu'ils acceptent de vivre de telles unions seulement « en une amitié loyale et solidaire », mais sans bénédiction liturgique.⁶ Il est recommandé d'avoir davantage recours aux tribunaux ecclésiastiques pour examiner la validité de certains mariages bancals. Sans trop d'illusions d'ailleurs.

Une nouvelle catégorie d'exclus de la communion semble avoir été insérée. Il s'agit des hommes et femmes politiques

qui se trouvent en situation « d'incohérence eucharistique » parce qu'ils promeuvent des lois qui vont contre le droit naturel ou la doctrine de l'Église. Les évêques doivent faire le ménage « avec force et prudence » (n° 46).⁷

La question œcuménique

Tous les passionnés d'œcuménisme - et d'abord les observateurs des autres Églises invités au synode - attendaient avec une certaine impatience les déclarations concernant l'accueil à l'Eucharistie des chrétiens non-catholiques. Les Pères ont répété la doctrine classique en souhaitant qu'on la fasse connaître avec clarté et délicatesse (n° 41).

La communion eucharistique suppose la pleine communion ecclésiale. Ce fut réaffirmé avec l'approbation des délégués orthodoxes... et la déception navrée des délégués réformés. Nous navigons en pleine contradiction pratique. L'Église catholique valorise sans réserve la divine liturgie orthodoxe, au point de rendre largement possible l'hospitalité eucharistique entre nos deux Églises.⁸ Mais on sait que la plupart des Églises orthodoxes y sont farouchement opposées. Tout le contraire avec les communautés réformées, jamais appelées « Églises ». Sur l'Eucharistie, le synode appelle seulement à un dialogue avec celles-ci. Si l'Église catholique peut parfois - à certaines conditions strictes - donner les sacrements à des croyants protestants, c'est sans réciprocité et surtout sans jamais imaginer une concélébration œcuménique.⁹

L'un des points positifs du synode est son adhésion renouvelée aux réformes liturgiques promues par le concile Vatican II (n° 2). Pas question de remettre en cause cet acquis ecclésial, même si des abus post-conciliaires sont dénon-

6 • Le caractère tranchant de cette prise de position, somme toute sans surprise, ne traduit probablement pas le débat qui eut lieu dans l'aula. Le cardinal Walter Kasper a déclaré au lendemain de la clôture du synode au sujet des divorcés remariés : « Je ne peux pas imaginer que la discussion soit close. » Mais son collègue le cardinal Alfonso Trujillo lui a répondu aussitôt : « Le synode n'a laissé aucun doute sur la doctrine de l'Église. Il ne s'agit pas d'une question ouverte. »

7 • C'est ce qu'a cru faire l'archevêque de Boston en allant encore plus loin : il a refusé de participer à un dîner de soutien des œuvres d'entraide catholiques parce que le maire de sa ville - partisan de l'avortement et du mariage homosexuel - s'était annoncé pour la soirée.

8 • Le cardinal Husar de Kiev souhaite même la concélébration eucharistique entre catholiques et orthodoxes.

9 • Ces conditions sont inscrites dans le *Catéchisme de l'Église catholique* (nos 1398-1401).

cés. L'insistance sur l'adoration eucharistique, en fidélité à Jean Paul II, frappe cependant. Cette forme de culte eucharistique - inconnue de la tradition orientale et contestée par la Réforme protestante - est souvent citée à la suite de la célébration eucharistique elle-même, comme si elle allait de soi pour tous. Sans doute doit-on la situer à sa juste place (« plus biblique, liturgique et missionnaire », dit le synode au n° 6).

Réformer l'exercice de l'autorité

Que faut-il conclure, en attendant le document (probable) du pape Benoît XVI ? Les synodes des évêques ont beaucoup perdu de leur vitalité et par conséquent de leur crédibilité. Si ces évêques - nommés par leurs pairs ou désignés par le pape - sont heureux de se retrouver pour vivre une belle expérience de fraternité épiscopale autour du successeur de Pierre, on mesure à leurs interventions combien nombreux sont ceux qui se sont éloignés de leurs peuples, lesquels portent avec courage leurs témoignages de recherches, de souffrances et de persévérance dans la foi et l'amour.

Sont-ils vraiment écoutés ? Sont-ils entendus ? Bien sûr, l'Eglise n'est pas une démocratie où les majorités pourraient dicter la vérité et faire la loi. Mais ce que de nombreux évêques réalisent loyalement au niveau de leurs diocèses, par des synodes et des assemblées de toutes sortes,¹⁰ pourquoi ne serait-ce pas possible au plan de l'Eglise universelle ? Il devient lassant d'entendre nos pasteurs nous dire : « Je vois les problèmes, je suis d'accord avec vous, mais ça dépend de l'Eglise universelle, donc... attendons ! » Sur certains points, nous attendons depuis si longtemps, sans rien

voir venir, malgré les espérances que suscitent à chaque fois des réunions épiscopales censées prendre leurs responsabilités dans un esprit de collégialité adulte et dans l'écoute de ce que « l'Esprit dit aux Eglises ». Que nous sommes aussi !

Une fois de plus, un tel synode met en évidence le besoin urgent de réforme profonde quant à la façon d'exercer l'autorité dans notre Eglise.¹¹ Je pense que l'on ne fera pas l'économie d'un véritable concile œcuménique - sous une forme à réinventer sans doute - qui mobilise toute l'Eglise et, si possible, toutes les Eglises.

Alors nous accueillerons mieux, tous ensemble, en ce monde tourmenté, le punch évangélique que Dieu ne cesse d'offrir à ses enfants, surtout quand ils cherchent l'unité en Lui, « afin que le monde croie ».

Cl. D.

10 • Par exemple AD 2000 pour le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg.

11 • On sait que le Groupe des Dombes, dans un ouvrage intitulé *Un seul Maître. L'autorité doctrinale dans l'Eglise* (Bayard 2005), a fait des propositions intéressantes sur ce point en insistant sur trois dimensions à maintenir soigneusement en synergie (dimensions communautaire, collégiale et personnelle de l'autorité en Eglise). Cf. *choisir*, n° 542, février 2005, pp. 33-35.